



## 136<sup>e</sup> session du Comité administratif de l'OTIF

Le Comité administratif de l'OTIF se réunira les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2022 pour sa 136<sup>e</sup> session (hybride). La présidence sera assurée par la Belgique en la personne de M<sup>me</sup> Clio Liégeois.

Le Comité administratif discutera de sujets importants, notamment le rapport de gestion financière pour l'exercice 2021 et les budgets prévisionnels pour 2023 et 2024. L'état d'avancement du projet de rénovation et les progrès réalisés concernant le Protocole ferroviaire de Luxembourg seront également abordés.

Le Comité administratif est l'organe de contrôle de l'activité du Secrétaire général dans sa fonction de direction du Secrétariat (article 15, COTIF 1999). Outre un rôle d'orientation et de réflexion stratégique à travers la validation du programme de travail, il a de larges prérogatives de gestion.

Composé d'un tiers des États membres de l'OTIF désigné pour trois ans par l'Assemblée générale, le Comité administratif se réunit une fois par an au moins. L'État membre qui assure la présidence du Comité administratif est aussi élu par l'Assemblée générale.

